

Démarche territoire à énergie positive (TEPOS) de l'Avant Pays Savoyard

Synthèse des éléments clés

Diagnostic territorial – Consommation d'énergie

Comment mesure-t-on la consommation d'énergie ?

La consommation d'énergie estimée du territoire correspond à l'énergie consommée par les activités à l'intérieur des frontières du territoire. Les déplacements vers l'extérieur ne sont donc pas comptabilisés, alors que les véhicules qui le traversent le sont.

Quelle quantité d'énergie est consommée sur le territoire en 1 an ?

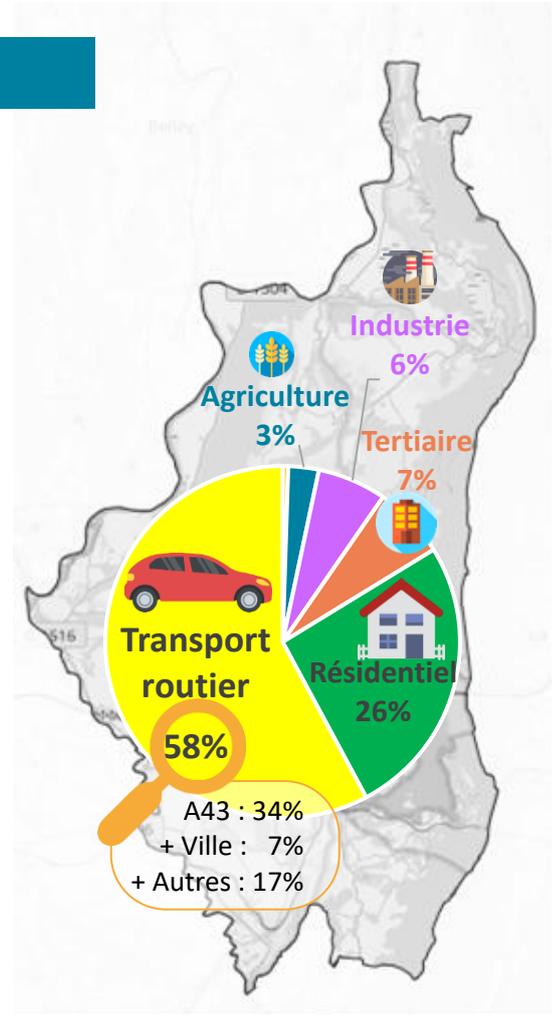
776 GWh (776 millions de kWh – kilo-watt-heures) = l'équivalent de **1 500 barils de pétrole par jour = une dépense de 88 millions d'euros**

Quelles activités consomment de l'énergie sur le territoire ?

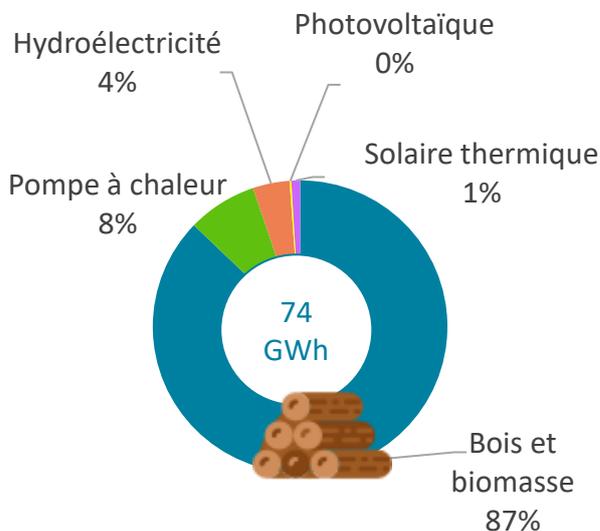
Ce sont les **transports routiers** et les **logements** qui consomment le plus d'énergie, principalement pour se déplacer et se chauffer.

Quelles sont les énergies utilisées pour ces usages ?

Le **pétrole** représente 65% de l'énergie consommée sur le territoire : pour les carburants et le fioul. Avec le gaz, qui représente 3% de l'énergie consommée, **le territoire est à 68% dépendant des énergies fossiles**. L'énergie restante consommée l'est sous forme d'électricité (20%), de chaleur renouvelable (8%) et de carburants organiques (4%)



Diagnostic territorial – Production d'énergie renouvelable



74 GWh d'énergie ont été produits en 2015 localement et à partir de ressources renouvelables, soit **8% de la consommation d'énergie du territoire**. Cette énergie produite est issue principalement de bois-énergie (87% de la production), dont la combustion permet de se chauffer.

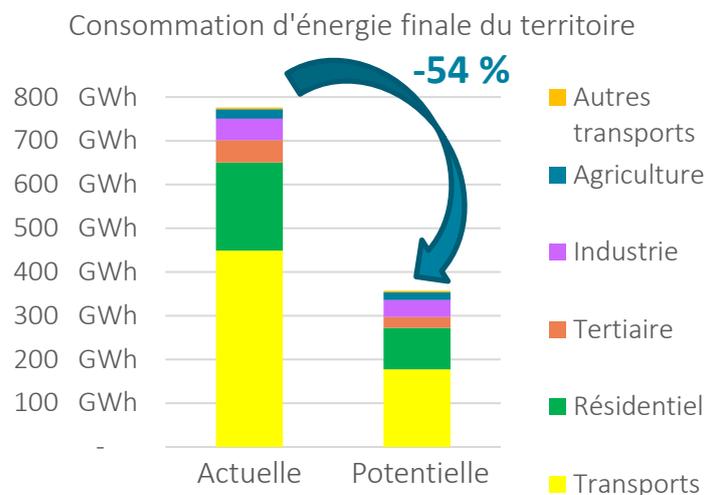
En comptabilisant la production des 3 installations hydroélectriques de grandes puissances du territoire (plus de 4,5 MW) – dont la production est habituellement rattachée à l'échelle nationale – la quantité d'énergie produite s'élève à 130 GWh, soit 17% de la consommation d'énergie.

Le territoire a donc une forte marge de progrès pour atteindre 100% de ses besoins énergétiques qui soient couverts par une production locale issue de ressources renouvelables.

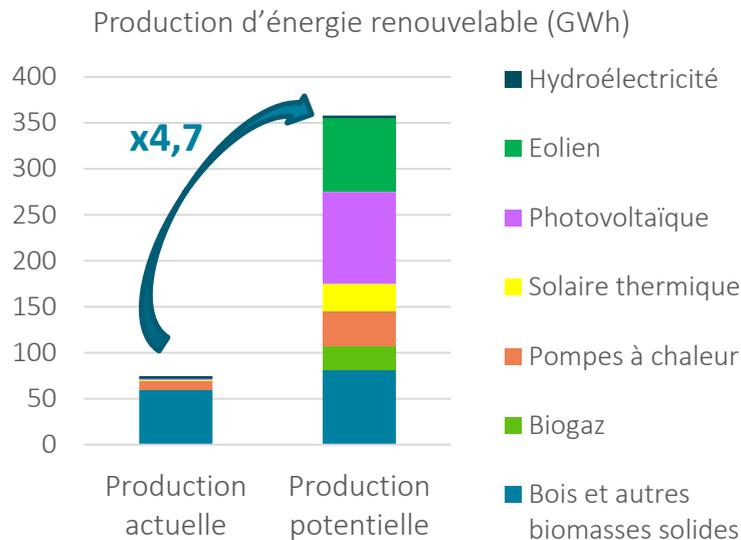
Potentiels d'action du territoire de l'Avant Pays Savoyard

Une fois la situation actuelle du territoire connue, l'objectif de la démarche TEPOS est d'agir sur le territoire afin de :

1. Réduire les consommations énergétiques du territoire, en considérant tous les secteurs



2. Augmenter la production locale d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables

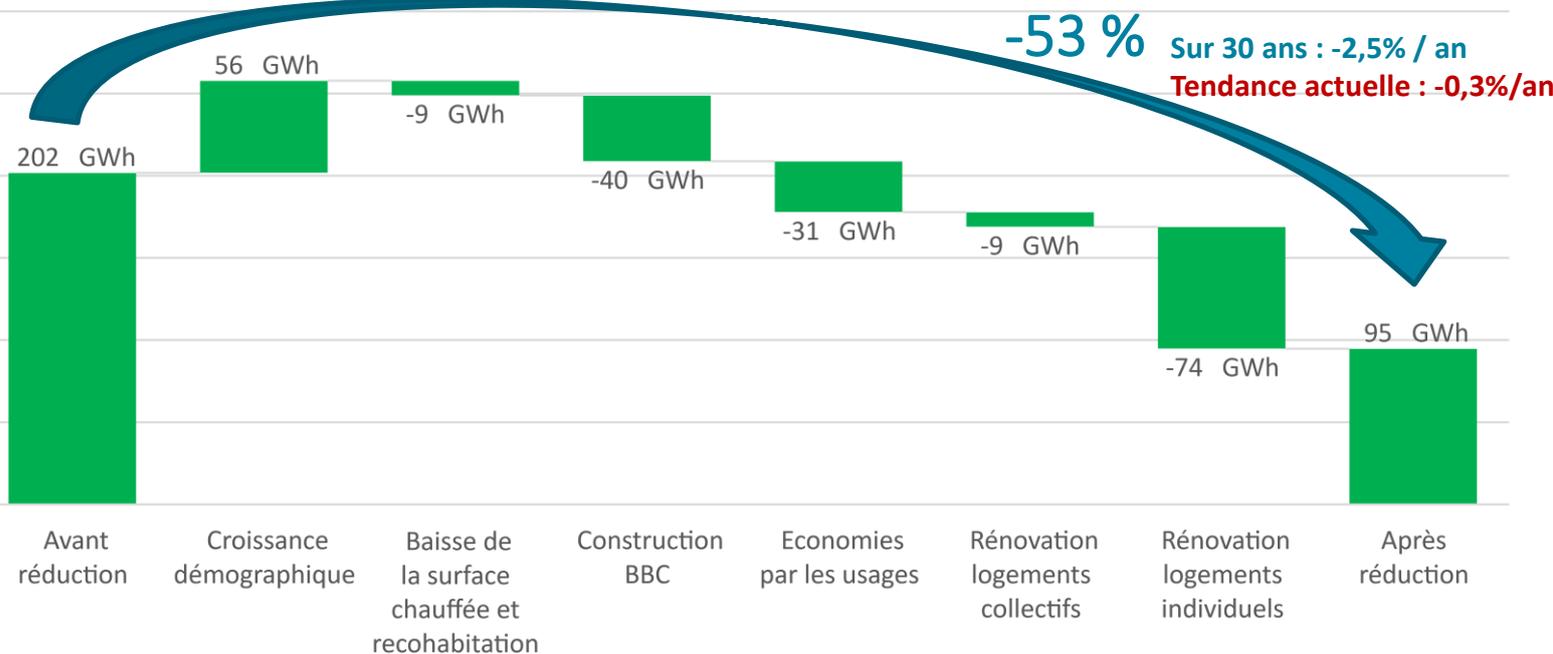


Le territoire de l'Avant-Pays Savoyard a donc le potentiel de réduire ses consommations d'énergie de plus de moitié, et de multiplier par 4,7 sa production d'énergie renouvelable pour atteindre 100% des besoins réduits. La production d'énergie serait cependant surtout sous forme d'électricité et de chaleur, alors que les besoins restant seront encore majoritairement des carburants pour les transports routiers.

Tout autant pour la réduction de leur consommation que la production d'énergie renouvelables, **tous les acteurs du territoire sont concernés** : les habitants dans leur logement et leurs déplacements, les acteurs économiques dans leurs procédés industriels, leurs engins agricoles, leurs bâtiments, le transport de leurs salariés ou de leurs marchandises, et les acteurs publics en tant qu'incitateur au changement et en tant qu'exemple sur son patrimoine.

Zoom sur les potentiels des logements

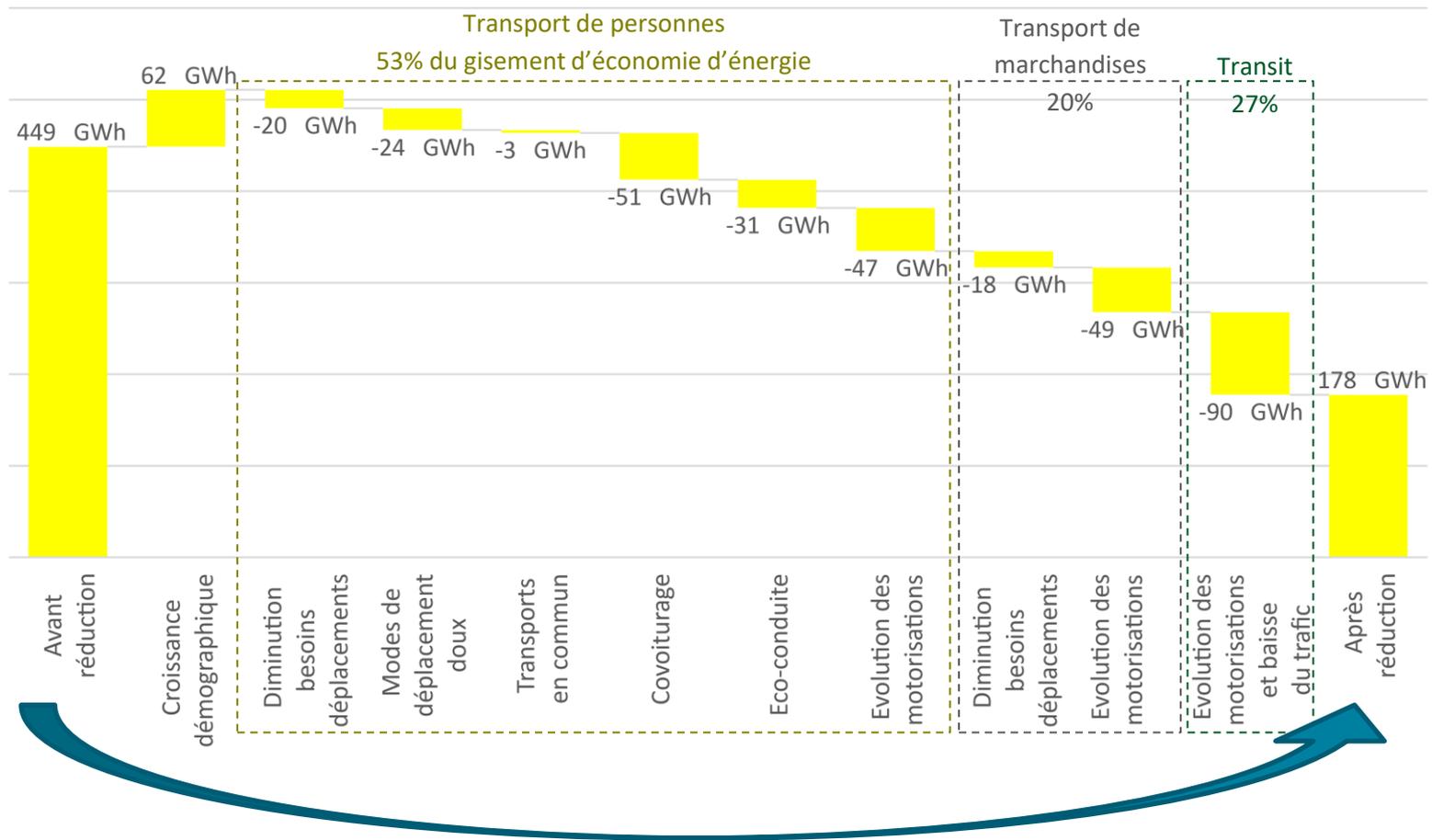
Potentiels de réduction de la consommation d'énergie finale du résidentiel



Détails des potentiels : dans le document complet du diagnostic

Zoom sur les potentiels des transports routiers

Potentiels de réduction de la consommation d'énergie finale des transports



-60 % Sur 30 ans : **-3% / an**
Tendance actuelle : **+0,7%/an**



Dérèglement climatique et vulnérabilités

Les activités humaines rejettent des gaz à effet de serre, qui s'ajoutent à ceux déjà présents dans l'atmosphère et dérèglent le système climatique terrestre.

Les **émissions de gaz à effet de serre** du territoire de l'Avant Pays Savoyard sont à 79% issues de l'utilisation d'énergie et principalement liées aux carburants routiers et au fioul domestique.

Les 21% des émissions de gaz à effet de serre restantes sont principalement liées à l'agriculture : il s'agit du méthane issu de l'élevage et du protoxyde d'azote émis par les fertilisants minéraux azotés.



Le territoire absorbe aussi du carbone, ce qui limite l'effet de serre : **36% des émissions du territoire sont séquestrées par les forêts, espaces naturels et prairies du territoire.**

Quels dérèglements climatiques locaux ?



Augmentation globale de la température sur l'année, de manière plus importante en été.



Perte de précipitations globales sur l'année, et la plupart des baisses de pluie en été.

Conséquences : Baisse de la ressource en eau, augmentation des sécheresses, risques d'inondation, feux de forêts, perte de biodiversité...

Il est nécessaire d'anticiper ces conséquences locales pour adapter le territoire : santé, urbanisme, infrastructures, modèles agricoles, forêt, comportements...

Plusieurs enjeux majeurs ont été identifiés sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard, ceux-ci feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la démarche TEPOS :



Mobilité :

- **Travailler avec les territoires voisins** sur :
 - Les déplacements vers Chambéry, Bourgoin, Grenoble, Belley ;
 - Le transport de transit et de marchandises ;
 - La préservation d'une fréquence suffisante de la desserte ferroviaire ;
 - La mobilisation des entreprises pour les inciter à faciliter le télétravail ou le covoiturage.
- Faciliter l'usage du **train** présent sur le territoire par l'**intermodalité** et une amélioration de la qualité de service.
- A l'intérieur du territoire : Identifier les grands axes pour proposer des **mobilités alternatives** : navettes vers les pôles d'attractivité (emploi, services ou tourisme), infrastructures et services pour les mobilités actives.
- Sur certains axes : **covoiturage** spontané, **voies cyclables**.



Logements :

- **Maitriser l'étalement urbain** en densifiant l'existant et réhabilitant les centres-villes et centres-bourgs.
- **Favoriser des constructions exemplaires** en termes d'occupation de l'espace, d'architecture bioclimatique, de sobriété énergétique.
- **Rénover les logements anciens**.
- **Remplacer les chaudières au fioul** par des modes de chauffage décarbonés.
- Développer la production de **chaleur renouvelable** (réseaux de chaleur bois, pompes à chaleur...).
- **Valoriser les savoir-faire locaux**, notamment sur les éco matériaux.



Production d'énergie :

- Privilégier les grandes toitures pour l'installation de **photovoltaïque**.
- Étudier le gisement de **biomasse** et les différents usages (alimentaires, agricoles, énergétique...).
- Gérer durablement la **forêt** et assurer un approvisionnement local du **bois-énergie**.
- Anticiper les possibles difficultés à conserver une **production hydroélectrique** constante au cours de l'année.
- Identifier des zones propices au développement **éolien** en prenant en compte son impact sur les paysages.



Vulnérabilité climatique :

- **Préserver les écosystèmes** vulnérables (lac, forêts, cours d'eau).
- Assurer la disponibilité de l'**eau** et sa qualité en période de sécheresse (maitriser les conflits d'usage entre l'agriculture et les particuliers).
- Accompagner les **agriculteurs** dans des pratiques nouvelles adaptées aux aléas climatiques (conservation des sols, haies, polyculture...).
- Anticiper le risque d'**inondations** plus fréquentes et/ou plus intenses dans l'aménagement du territoire et les infrastructures.
- Prévenir le développement de la **climatisation** dans les bâtiments (acteurs économiques et particuliers).



Mobilisation des acteurs

- Les acteurs économiques : Télétravail et covoiturage ; Baisse des consommations énergétiques ; Production d'énergie renouvelable
- Le monde agricole : Adaptation au changement climatique ; Production d'énergie renouvelable
- Les élus
- Les citoyens

Dès 2020, les actions immédiates déjà identifiées contribueront à agir sur près de 1% de la consommation d'énergie du territoire. Certaines collectivités sont déjà engagées pour les économies d'énergie et la production d'énergie comme suit :



Bâtiment :

- Élaboration d'une étude sur l'habitat et inscription dans le dispositif départemental d'aide à la rénovation ;
- Rénovation des bâtiments publics, notamment les mairies de Billième, de Saint-Béron, l'école primaire de Domessin et l'école maternelle de Yenne ;
- Rénovation de l'éclairage public de l'ensemble des communes.



Mobilité :

- Elaboration d'un schéma directeur cyclable ;
- Mise en place de parkings de covoiturage, notamment à Saint-Jean-de-Chevelu et Domessin ;
- Installation de bornes de recharges électriques.



Energies renouvelables :

- Installation de panneaux solaires photovoltaïques, notamment sur les bâtiments communaux de Gresin et sur la maison des associations de Novalaise ;
- Mise en place d'un réseau de chaleur renouvelable, notamment à Saint-Béron et extension de celui d'Yenne.

C'est un premier recensement qui a permis de mettre en évidence ces actions immédiates. Pour devenir un territoire à énergie positive, tous les acteurs sont appelés à contribuer en mettant en œuvre, à leur échelle, des actions de réduction de la consommation de chauffage, de carburant, de promotion du vélo, du covoiturage, et d'installation de production d'énergie renouvelable.

La suite



Juin : finalisation du dossier TEPOS et validation par l'ADEME, la Région et la DDT. La labélisation TEPOS s'accompagne d'une aide financière de 100 k€ sur 3 ans permettant l'embauche d'un chargé de mission dédié.

Novembre :

- Formation des élus aux enjeux énergie-climat ;
- Réunion des élus autour de la vision pour un territoire à énergie positive (objectifs de territoire à 2030)
- Réunion du comité technique (partenaires), rencontre avec le monde économique local et avec les citoyens autour des actions à mener

Décembre-janvier : élaboration de la feuille de route pour le territoire, définition des porteurs d'action et des objectifs d'actions. Cette démarche s'inscrit en complémentarité des études menées sur l'habitat et la mobilité et permettront d'établir un plan d'action cohérent et transversal.

Février 2021 : validation du plan d'action en comité syndical du SMAPS et en conseils communautaires des 3 EPCI.

CONTACT : Vous êtes intéressés, porteur de projet ?

Contactez le SMAPS à info@avant-pays-savoysard.com ou 04 76 37 21 54